

N° 45

Le périodique de Tannay  
Edition décembre 2021



# leTannayroli

Port du Torry et rives du lac - sur la ligne de départ  
**pour l'ouverture du chantier**

**Le nouveau Plan d'Affectation Communal (PACoM)**

Vision communale pour les quinze prochaines années

La commune de Tannay face au défi de la cybersécurité

# Sommaire

Edito	3	La fin des tableaux noirs !	9
Les décisions des dernières séances du Conseil communal	4	De la multiculturalité <b>aux ... plaques ventouses</b>	10
Port du Torry et rives du lac - sur la ligne de <b>départ pour l'ouverture</b> du chantier	5	Invitation à la promenade	11
Nouvelles des finances communales	6	Quiétude se conjugue avec sécurité	11
Le nouveau Plan <b>d'Affectation Communal</b> - vision Communale pour les quinze prochaines années	7	Une nouvelle Commission	12
Une nouvelle rentrée !	8	Marche des déchets « Cleanwalk »	13
<b>Projet d'un potager</b>	8	La commune de Tannay face au défi de la cybersécurité	14-15
		Les annonces	16



Denise Rudaz  
Syndique



© Lucien Kolly

Chères habitantes, Chers habitants,

La confiance que vous **m'avez témoignée en m'élisant pour cette nouvelle législature** représente un défi et aussi une lourde responsabilité que je désire assumer au plus près des intérêts de notre Commune.

**Bien qu'ayant été, lors de la dernière législature, Municipale des finances, je dois reconnaître qu'être Syndique n'est pas une sinécure.** Il faut être au courant de tout et pas seulement de ses propres dicastères.

Être au service de la **Commune, c'est pouvoir répondre à toutes les questions, trouver des solutions et parfois aussi**

avouer sa perplexité lors de situations inhabituelles.

Toutes ces tâches ne pourraient être menées avec succès sans le soutien de Municipaux compétents et dévoués, et un personnel, mémoire de la Commune, qui nous renseigne sur des décisions prises lors des législatures **précédentes et dont l'impact se fait encore sentir aujourd'hui.** En effet, les Municipaux passent alors que le personnel reste.

Enthousiasme et persévérance sont les maîtres mots pour mener à bien la destinée de la **Commune. Il s'agit d'un choix entre ce qui est indispensable, nécessaire ou superflu tout en gardant à l'esprit les contraintes budgétaires.**

**L'indispensable est d'entretenir notre patrimoine pour qu'il garde sa valeur, le nécessaire est l'amélioration du cadre de vie et le superflu est tout ce que l'on a envie de réaliser sans en avoir toujours les moyens.**

**Seul sujet d'amertume, l'autonomie communale** qui se rétrécit comme peau de chagrin. Mais gardons espoir et continuons, malgré tout, à transformer notre lieu de vie pour le rendre aussi agréable que possible.

Sur ces belles paroles, je vous souhaite de joyeuses **fêtes de fin d'année et surtout une bonne santé pour 2022.**

Denise Rudaz



# Rapport d'activité du Conseil communal

## Les décisions des dernières séances du Conseil communal

Dans sa séance du 21 juin 2021 le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Préavis municipal n° 60 relatif au rapport de gestion 2020. (Accepté)
- Préavis municipal n° 61 relatif aux comptes communaux 2020. (Accepté)
- Préavis municipal n° 63 relatif aux statuts de l'**Association pour l'enfance et la jeunesse de Terre Sainte (APEJ)**, fruit du rapprochement de l'**ASCOT** et de l'**AJET**. (Accepté)
- Préavis n° 64 relatif à une demande de crédit de **260'000 CHF pour la construction d'un pavillon central sur la zone lacustre**. (Accepté)

- Préavis n° 65 relatif aux comptes 2020 de l'**Entente Intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du Port du Torry (EIPT)**. (Accepté)

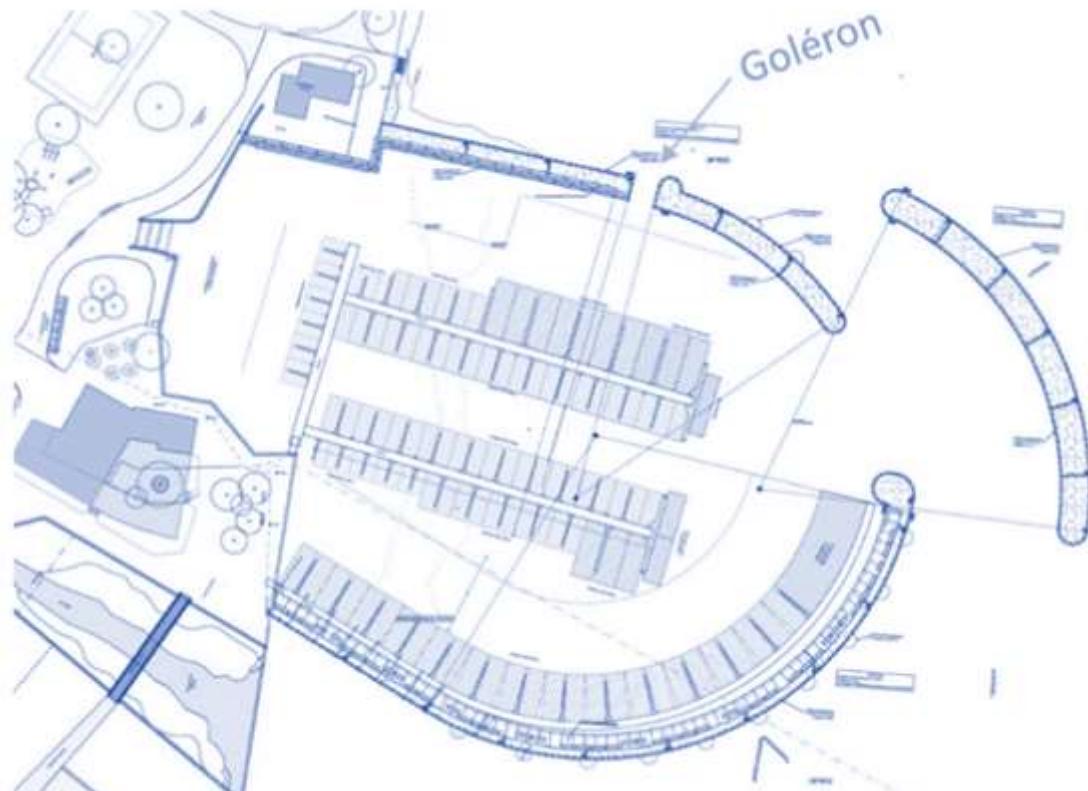
Dans sa séance du 27 septembre 2021 le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- **Préavis municipal n° 1** relatif à l'octroi de diverses autorisations générales. (Accepté)
- **Préavis municipal n° 2** relatif à l'arrêté d'imposition 2022. (Accepté)



PROCHAINE SÉANCE  
DU CONSEIL COMMUNAL  
Lundi 13 décembre 2021

# Port du Torry



## Port du Torry et rives du lac - sur la ligne de départ pour l'ouverture du chantier

Après plus de 40 ans de nombreux projets proposés et refusés, tous les feux semblent maintenant au vert pour voir enfin se réaliser le nouveau port du Torry. **Les derniers obstacles administratifs et juridiques de l'autorisation de construire sont tombés. Il ne reste qu'à adjuger les travaux selon l'appel d'offres public, pour espérer une pose des panneaux de chantier au premier trimestre 2022. Ainsi, si tout va bien, le nouveau port pourra être inauguré au début de l'été 2023.**

Rappelons que le projet d'aujourd'hui est né après le refus d'un précédent par vote populaire en 2015, car jugé trop grand. Depuis, il fallut cinq ans de réflexion pour tirer les leçons des échecs précédents, mettre les communes de Tannay et Mies ensemble pour un nouveau projet, vaincre les obstacles administratifs, environnementaux et juridiques dans cette zone sensible et magnifique du bord du lac. En 2018, le projet qui pourra se réaliser a été plébiscitée en consultation par les habitants de Tannay et de Mies.

En effet, à côté de l'agrandissement du port, la réalisation sur le point de démarrer pro-

pose un aménagement global de la zone lacustre incluant la plage, des zones de détente et de loisirs, ainsi qu'un espace renaturé : l'**embouchure du Torry**. C'est la recette de ce succès d'avoir pensé la globalité des rives lacustres dans une action conjointe des deux communes, et d'avoir ainsi élargi le cercle des bénéficiaires de ce projet. Il profite ainsi à toute la population : navigateurs, baigneurs, adeptes de tous les sports aquatiques, promeneurs.

A ce propos, il convient de remercier chaleureusement les deux Municipaux sortants de Tannay, Nathan Finkelstein et Guy van Gelder, qui ont

inspiré le projet et qui ont œuvré sans relâche au sein du Comité de pilotage d'aménagement des rives du lac (COPILAC), avec leurs collègues de Mies, les Municipaux Claude Hilfiker et Guy Dériaz.

Au seuil du lancement des travaux, le COPILAC se transforme en Comité de l'**Entente intercommunale** du port du Torry (EIPT), signe tangible que nous sommes enfin sortis de la phase de projet pour entrer dans sa réalisation.

Claus Hässig et Fabrice Beaux Municipaux et membres du Comité de l'**EIPT** pour Tannay



# Finance

## Nouvelles des finances communales

**Lors de sa séance d'ouverture de la nouvelle législature, le premier préavis présenté par la nouvelle Municipalité au Conseil communal a porté sur le point d'impôt communal pour 2022. L'exercice de détermination du taux d'impôt communal montre combien la marge de manœuvre budgétaire d'une petite commune comme Tannay s'amenuise de plus en plus face au Canton dont l'appétit financier semble insatiable.**

Le Conseil communal a suivi la recommandation de la Municipalité de laisser ce taux inchangé, à 60,5%. La moyenne des communes du Canton est de 67%. Notre Commune couvre ses charges avec l'impôt disponible, alors que plusieurs municipalités aux alentours sont contraintes d'envisager des augmentations de l'impôt communal pour financer leur fonctionnement ou de lever des emprunts. A Tannay, les seuls emprunts nécessaires sont contractés pour les investissements, dont le plus important sera le nouveau port (voir l'article à ce sujet).

Lors de sa séance de décembre, le Conseil communal décidera du budget 2022 de notre Commune. La Municipalité propose un budget pratiquement équilibré, ce qui peut rassurer

On ne saurait cependant pas manquer de rappeler combien la construction d'un budget communal est un exercice périlleux et demande de faire face à beaucoup d'impondérables. Bon an mal an, Tannay peut compter sur un revenu

d'impôts variant entre 9,5 et 12 millions de francs, ce qui fait d'un budget à l'autre, une différence de 15 à 20%. De plus, notre Commune est loin de pouvoir disposer de ses recettes au profit prépondérant de ses habitants. En effet, nos impôts communaux sont très fortement ponctionnés par le Canton pour les péréquations, c'est-à-dire un transfert financier des communes plus prospères vers les communes plus pauvres : c'est notamment le cas pour la participation à la cohésion sociale, anciennement appelé « facture sociale ».

Si ce principe de solidarité intercommunale est en soi à saluer, il a pris des proportions inquiétantes. Pour 2022, Tannay vient de recevoir du Canton sa facture de cohésion sociale à hauteur de 3,5 millions de francs. L'année passée, cette facture a été de 5,6 millions de francs. C'est dire l'importance du montant et l'aléatoire de ce même montant d'une année à l'autre, ce qui rend illusoire toute prévision à long terme.

La participation à la cohésion sociale n'est pas la seule péréquation à payer : il y en a trois pour 5,96 millions de francs pour 2022. Après paiement de ces péréquations et après avoir aussi contribué à d'autres tâches collectives comme les écoles, les transports publics, l'eau, etc., la Commune ne peut finalement disposer que d'un 15 à 20% de ses recettes fiscales pour ses besoins comme l'entretien des routes, l'éclairage, les bâtiments et les parcs, les salaires de ses employés, ainsi que les investissements dans le futur. Le budget communal est donc non seulement tributaire du mouvement en montagnes russes que constituent les recettes d'impôts et les péréquations cantonales, mais aussi d'une marge très étroite pour calculer au plus près ses dépenses courantes. Ceci avec le but d'équilibrer son budget sans creuser des dettes de fonctionnement pour pouvoir dégager au cours de ses bonnes années des moyens pour les investissements indispensables à l'avenir de Tannay.

Claus Hässig



# Urbanisme



Claus Hassig  
Municipal

## Le nouveau Plan d'Affectation Communal (PACoM) - vision communale pour les quinze prochaines années

**Au printemps, les habitants de Tannay ont été invités à répondre à l'enquête publique sur le nouveau Plan d'Affectation Communal (PACoM). Il définit comment les zones construites, agricoles et naturelles se répartissent sur le territoire et comment on peut y construire, agrandir ou rénover les habitations.**

Rappelons que le PACoM de Tannay date de 2010. Depuis, les circonstances en matière **d'aménagement du territoire** se sont sensiblement modifiées. En 2014 est entrée en vigueur la révision de la loi **fédérale sur l'aménagement** du territoire (LAT), qui oblige de définir les zones à bâtir sur quinze années. En 2018, le Plan Directeur Cantonal (PDCn) est adopté. Il a pour conséquence une obligation de redimensionnement des zones à bâtir, notre commune étant jugée surdimensionnée.

**C'est ainsi qu'une mise à jour du plan d'affectation a été entamée avec beaucoup d'énergie par l'ancienne Municipalité, dès 2017, avec pour objectifs principaux :**

- **d'adapter** les zones à bâtir pour faire converger les **capacités d'accueil** du village avec les normes cantonales;
- de conserver et mettre en valeur les qualités de notre espace communal (château, parc, école);
- de mettre à jour les règles en matière de patrimoine, de protection des sols, etc.

Tout propriétaire est donc **concerné. Ceci d'autant plus**

que tout le monde peut constater la très forte pression **immobilière qui s'exerce sur** notre village depuis quelques années. La population de Tannay croît d'année en année de plus de 1%. Le PDCn limite notre croissance à 0.75% par an. Selon les plans actuels, les zones à bâtir peuvent accueillir 614 habitants supplémentaires, pour une croissance autorisée de 248 habitants **jusqu'en 2036** ! Par conséquent, un redimensionnement doit être entrepris. Le projet de PACoM propose ainsi de réduire les droits à bâtir en périphérie et de maintenir ceux proche de la gare et dans le centre tout en sauvegardant notre patrimoine selon les **vœux des habitants et de la Municipalité**.

**La mise à l'enquête publique** du projet de PACoM a suscité **une vingtaine d'oppositions**. De nombreux propriétaires **se soucient en effet de l'avenir de leurs biens et de l'évolution** du village. La Municipalité a rencontré tous les opposants lors de séances de conciliation, qui ont permis quelques fois de répondre aux demandes des citoyens. Le rôle de la Municipalité est

de concilier toutes ces attentes, parfois contradictoires. Actuellement, elle étudie la possibilité de faire des amendements au projet, dans le respect des contraintes fédérales et cantonales qui **feront l'objet d'une enquête complémentaire** du PACoM au premier trimestre 2022. A cette occasion, une soirée **d'informations de la population** est prévue.

Ces travaux devront impérativement être terminés en juin 2022, sous la menace de perdre des subventions cantonales. Avant cette date, le Conseil communal aura à se prononcer sur ce dossier. La Municipalité engage également un dialogue avec les habitants sur le secteur particulièrement sensible du centre historique, **cœur de notre village**.

Affaire à suivre donc au cours des prochains mois, pour mener à bon port ce dossier qui a déjà absorbé beaucoup d'énergie. Le PACoM est l'occasion de façonner de la meilleure des manières le visage de Tannay sur les 15 ans à venir.

Claus Hässig



# École et UAPE

## Une nouvelle rentrée !

Sur un total de 83 élèves Tannayrolis (1P à la 8P), 49 élèves de 1 à 6 P (4 à 10 ans) ont rejoint notre école cette année à Tannay.

Nous enregistrons ainsi pour cette période scolaire en primaire, 1378 élèves, répartis

en 70 classes et accompagnés de 148 enseignants.

Au secondaire, il y a 600 élèves, répartis en 33 classes.

A Tannay, la magnifique nouvelle UAPE est désormais terminée et a tout de suite **entamé l'année à plein ré-**

gime, avec 48 places au lieu des 36 initialement prévues, places déjà toutes occupées, déjà victime de son succès !

Nos petits bénéficient ainsi de magnifiques locaux avec une vue exceptionnelle sur le lac et le parc du Château.

## Projet d'un potager

L'Établissement primaire de Coppet développe un projet global d'école en extérieur nommé projet « Archipel ».

Il s'agit de proposer aux enfants de nos villages une diversité d'expériences pédagogiques sur des lieux naturels différents (forêts, terrains agricoles et d'élevage, vignes, bord de lac et de rivières) de notre région visant à leur donner un regard complet sur leur environnement.

Ces moments d'étude ponctuels auront pour but, au-delà des objectifs scolaires **classiques, d'être abordés en** extérieur avec des éléments concrets pour faire découvrir aux élèves leur environnement en les reconnectant à la nature et en les sensibi-

lisant à la nécessité de préserver et protéger la nature.

A Tannay, ce sera le toit de l'**UAPE qui sera utilisé pour** créer un potager.

Chaque «Archipel» aura un Ambassadeur en la personne d'un enseignant qui sera à même de veiller et

conseiller ses collègues sur son territoire et sur les liens avec le Plan d'Etude Romaind. Ces enseignants sont formés par le Centre de **compétences d'** « éducation en extérieur » de la Haute Ecole Pédagogique.

Ninon Pulver Piccot





Ninon Pulver Piccot,  
Vice-syndique



## La fin des tableaux noirs !

Sous le nom très technique « **d'affichage numérique frontal** », le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture va mettre en place ce **qu'on peut considérer comme** une révolution en matière pédagogique (décision n° 184).

Dès 2022, le canton demandera **aux communes d'installer dans** toutes les classes depuis la 1ère

primaire, des tableaux interactifs pour passer à « **l'éducation numérique** ».

Le bon vieux tableau noir devra quant à lui, faute de place, être démonté et jeté, pour poser les fameux tableaux.

Après avoir été consultées sur les coûts, les associations faitières ont sollicité le canton pour que celui-ci participe lui

aussi à cette charge financière importante. Une participation cantonale à raison de 50 % - **alors que, pour l'instant cette** charge est intégralement à la charge des communes – serait perçue positivement et dans un esprit de saine collaboration par les associations.

A ce jour, aucune discussion **n'a eu lieu sur le fond du sujet !**

Pour information, Genève a renoncé à un même projet, **estimant qu'il fallait protéger** les enfants des écrans.

Autre fait intéressant : les fondateurs des GAFA (Facebook, etc.) mettent leurs propres enfants dans des écoles libres d'écrans.

**L'utilisation de cet outil est** certainement intéressante **pour des écoliers d'un certain** âge. Néanmoins, sa fonction dans toutes les classes primaires **devrait faire l'objet de** discussions et consensus auprès de la population.

Ninon Pulver Piccot





# Espaces verts, Police & Sécurité

## De la multiculturalité aux ... plaques ventouses

Tannay, terre d'accueil de nombreuses nationalités, de diverses origines helvétiques.

C'est une chance de réunir dans une petite commune telle que la nôtre autant de diversités culturelles, nous

apportant richesse de contacts, richesse d'échanges, nous permettant ainsi quotidiennement de nous ouvrir à de moult horizons, de découvrir des identités voisines, voire plus lointaines.

Chaleureusement accueillis, confortablement installés, nos véhicules aux immatriculations variées élisent aussi domicile dans notre jolie terre d'accueil. Nous les comprenons bien, nous y sommes si bien.

Résider à Tannay est certes un privilège mais implique aussi quelques obligations villageoises, communales et cantonales.

Alors n'oubliez pas d'immatriculer vos véhicules dans votre canton de résidence principale.

Merci à vous d'y veiller à l'avenir.





Marie-Noëlle Favarger Schmidt  
Municipale



© Lucien Kolly

## Invitation à la promenade

Tannay, notre joli village où il fait si bon vivre.

**S'y promener et y résider est** un privilège, privilège à soigner tout au long des mois et des années.

Chacune et chacun peut profiter de nos beaux espaces verts, de nos arbres séculaires dont certains sont des essences précieuses et répertoriées au patrimoine. Nos massifs fleuris agrémentant nos promenades sont entretenus avec soin par nos employés communaux, Marc, Yves et Brwa. Qu'ils en

soient ici chaleureusement remerciés.

Ce beau patrimoine végétal se veut depuis quelques années et plus encore aujourd'hui dans un esprit respectueux de l'environnement et dans un concept paysager pluriannuel.

**Au détour d'une de vos promenades, ne manquez pas d'aller vous asseoir sur le banc récemment installé au bout du chemin des Molards...** vous y serez bercés par le bruissement régulier du Torry et invités à la méditation avant



de poursuivre votre chemin vers Mies, notre village voisin.

## Quiétude se conjugue avec sécurité

Vous les avez probablement croisés une fois ou l'autre.

Gardes-frontières, police cantonale et agents SDS se mêlent discrètement à notre population.

**Ces trois entités œuvrent** non seulement à Tannay mais aussi en Terre Sainte et au-delà, conjuguant leurs compé-

tences et déclinant leurs services tout au long de l'année, dans un souci d'efficience pour nous apporter la plus grande sécurité possible.

Agents de sécurité, bien sûr, mais aussi conseillers bienveillants.

Des inquiétudes vous préoccupent, des incivilités vous indisposent, n'hésitez pas à

les solliciter. Ces professionnels répondront à vos questions, réagiront rapidement pour rétablir chaque fois qu'il est nécessaire le bien vivre à Tannay.

Marie-Noëlle Favarger Schmidt



## Une nouvelle Commission

**Nous avons tous conscience qu'il faut agir pour l'environnement, mais nous ne savons pas toujours comment nous y prendre.** La nouvelle Commission du développement durable de Tannay souhaite commencer son travail en proposant quelques idées simples et concrètes.

Voici quelques actions que nous avons établies en nous basant sur le Plan Energie et Climat Communal (PECC) du canton de Vaud :

### 1. Dynamiser les politiques communales

Faire un bilan sur ce qui se fait déjà au sein de la **commune concernant l'énergie, le climat et la durabilité**. Proposer des améliorations.

### 2. Unir les forces

Rechercher les idées et compétences qui existent déjà dans la région, et proposer des projets en commun avec les communes voisines.

Dès 2022, la Région de Nyon propose des événements de

sensibilisation aux enjeux de la transition énergétique dans le cadre des « OFF des Assises européennes ». Nous aimerions accueillir certains de ces événements à Tannay, comme des films, des ateliers, des visites ou des discussions.

### 3. Impliquer la population

Nous avons créé une adresse électronique :

[dev.durable.tannay@gmail.com](mailto:dev.durable.tannay@gmail.com)

Ecrivez-nous pour que nous puissions vous informer de nos projets. Cette adresse électronique sert aussi de boîte à idées pour que vous puissiez nous poser des questions, ou nous proposer des **idées et de l'aide**.

En mars 2022, nous enverrons aux personnes qui nous ont contactées un compte rendu des questions ou **propositions reçues**. Alors n'oubliez pas de nous transmettre un petit mot !

Pour la Commission du développement durable :

Silvie HolowatyFritsch  
Hossein Fadaei  
Jane Ferguson

**Ecrivez  
nous**



# Nos déchets

## Marche des déchets « Cleanwalk »

La deuxième marche des déchets réalisée par les élèves de 9ème du Collège des Rojalets a eu lieu le 23 juin dernier.

Trois groupes ont sillonné le village, équipés de gants, de sacs poubelles et beaucoup de bonne volonté. Votre Municipale a accompagné un de ces groupes.



**Les élèves ont eu l'idée amusante de compter les mégots ramassés.**

Stupéfaction : en deux heures, 750 mégots ont été trouvés par terre, notamment le long de la route de St.-Cergue.

Comment est-ce possible ? **Certes, les voitures n'ont plus de cendrier à bord, mais ce n'est pas une raison. Chaque citoyen est aujourd'hui informé et sait, que dans la nature, un mégot met 400 ans pour se dégrader.** Le citoyen fu-

meur doit maintenant assumer sa responsabilité.

La Cop 26 a réuni le monde entier pour nous alerter sur le réchauffement climatique, sur les conséquences désastreuses des activités humaines sur la nature, sur **l'urgence de changer** fondamentalement nos comportements. Jeter ses déchets dans la nature **témoigne d'un mépris profond** pour notre environnement et devrait faire partie du passé.

Ninon Pulver Piccot



# Informatique & Cybersécurité

## La commune de Tannay face au défi de la cybersécurité

Internet et les outils informatiques sont de nos jours incontournables tant ils ont su révolutionner les us et les pratiques des hommes. Tel « un village planétaire », **aucune région du monde ne peut aujourd’hui faire fi des progrès technologiques.** Ce constat est avéré dans les petites communes telles que Tannay.

Cependant, tout efficace soit-il, **l'internet est aussi un outil** inquiétant posant avec acuité la problématique de la cybercriminalité et de la sécurité des données des citoyens. Dès lors, vous demandez-**vous quelle est l'étendue de** la menace dans la commune de Tannay ? Quelles sont les **mesures prises par l'administration** locale pour protéger la sécurité de vos données personnelles ?

La cybercriminalité, une menace pour toutes les communes :

Faudrait-il le rappeler, l'étendue de la menace sécuritaire **n'est pas liée à la dimension** et encore moins au prestige de la commune. En raison des progrès fulgurants en informatique, toutes les com-

munes peuvent faire les frais d'une **cyberattaque**.

La vulnérabilité des **communes vaudoises s'explique** par la place grandissante de **l'informatique dans la gestion** des affaires administratives. Force est de constater que toutes les activités de la **commune (l'office de la population, la gestion comptable et financière en passant par les archives communales...)** fonctionnent grâce à l'outil informatique. La dématérialisation progressive des données a ainsi contribué à créer aussi une cyberadministration à Tannay. De plus, la pandémie de coronavirus et la **prégnance du télétravail n'ont** fait que confirmer le caractère **indispensable de l'outil informatique à l'ère du numérique.**

Le revers de la médaille tient à une exposition de la commune aux menaces liées à la cybercriminalité. La gestion de la sécurité informatique **est donc aujourd'hui plus que** jamais une nécessité. Il faut dire que les conséquences d'une **cyberattaque réussie envers l'administration communale** pourraient être désastreuses : perte de données extrêmement sensibles, arrêt des activités des **services d'importance** pour la population.

**Tannay à l'épreuve des** défis de la cybersécurité :

Toute commune est aujourd'hui **confrontée à des obstacles concrets** en matière de gestion de la sécurité informatique. **L'une des principales** problématiques est relative à

(Suite page 15)



Fabrice Beaux  
Municipal



**l'absence de ressources humaines qualifiées en la matière. En outre, il faut noter la grande complexité des systèmes d'informations mais également les coûts énormes des audits et prestations liées à la sécurité informatique. Des défis concrets auxquels font face notamment les administrations communales de petite taille en matière de cybersécurité.**

**C'est d'ailleurs la raison pour** laquelle les élus locaux ont toujours témoigné leur volonté d'assurer la sécurité globale de la commune de Tannay. La nouvelle administration communale abonde dans ce sens et ne ménagera aucun effort pour assurer la sécurité notamment informatique des habitants de Tannay.

Un ensemble de stratégies déployées par l'administration communale pour garantir la sécurité de vos données personnelles :

**En dépit de l'ampleur des défis en matière de cybersécurité, l'administration communale entreprend des mesures significatives en vue d'une sécurité effective de vos données personnelles.**

En premier lieu, une partie plus conséquente du budget de l'administration communale de Tannay sera consacrée à la sécurité des systèmes informatiques. En second lieu, dans une démarche participative, les autorités locales et des spécialistes de la cybersécurité (acteurs privés) travaillent à établir un

plan d'action pour réduire les menaces potentielles de cyberattaque. Cela concerne la mise en place de toute l'architecture de la sécurité informatique de la commune de Tannay.

Comme nous souhaitons le faire et forts d'une bonne stratégie, nous avons décidé de nous tourner vers l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité (ASLaC). Elle a élaboré et co-construit une série d'exigences à satisfaire pour l'obtention du Label « Cyber-Safe ».

Fabrice Beaux

# Les annonces

*le Tannayroli*

## VISITE DU PÈRE NOËL

15 décembre 2021 - Place du village

## INDÉPENDANCE VAUDOISE

24 janvier 2022 - Salle communale

## HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Lundi	Fermé
Mardi / Office de la population	07h30 - 12h00
Mercredi / Greffe municipal	08h00 - 12h00
Jeudi / Office de la population	14h00 - 18h00
Vendredi / Greffe municipal	08h00 - 12h00

## HORAIRE D'OUVERTURE DE LA DÉCHÈTERIE

Lundi	Matin fermé / 14h00 - 19h00
Mardi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Mercredi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Jeudi	09h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00
Vendredi	Matin fermé / 14h00 - 19h00 13h00 - 16h00 le <u>24.12.2021</u> 13h00 - 16h00 le <u>31.12.2021</u>
Samedi	09h00-18h00 Non-stop <u>Fermé le 25.12.2021</u> <u>Fermé le 01.01.2022</u>

## NAISSANCES

Balmat Zachary	18.06.2021
Vergari Aminta	28.06.2021
Barbé Juliette	31.08.2021
Redon Amaury	29.09.2021
Van den Berg Sanchez André	29.09.2021
Fragkos Deniz	12.10.2021
Collot Malou	03.11.2021

## DÉCÈS

Diego Abelardo	12.07.2021
----------------	------------

Editeur  
Commune de Tannay

Responsable  
Marie-Noëlle Favarger Schmidt

Rédaction  
Denise Rudaz  
Marie-Noëlle Favarger Schmidt  
Ninon Pulver Piccot  
Claus Hassig  
Fabrice Beaux  
Silvie HolowatyFritsch  
Hossein Fadaei  
Jane Ferguson

Conception &  
mise en page  
Fabrice Nassisi  
Tamara Blanchoud

Impression  
Imprimerie de Versoix

N° 45  
Imprimé sur papier recyclé